

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 avril 2016

NOUVELLES LIBERTÉS ET DE NOUVELLES PROTECTIONS POUR LES ENTREPRISES
ET LES ACTIFS - (N° 3600)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS816

présenté par
M. Sirugue, rapporteur

ARTICLE 14

À la fin de l'alinéa 10, substituer aux mots :

« concernant ce projet d'élargissement du champ »

les mots :

« sur ce projet d'élargissement du champ d'application ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.